

## Fin de fonction du Directeur délégué à la recherche et aux affaires institutionnelles

### Le Président de l'Université des Antilles

- Vu** le code de l'Éducation ;
- Vu** les statuts de l'université des Antilles approuvés par le Conseil d'Administration du 23 juin 2016 ;
- Vu** la délibération de la réunion des élus du Conseil d'Administration de l'UA du 25 janvier 2017 portant élection de **Monsieur Eustase JANKY** en qualité de Président de l'Université des Antilles (UA) ;
- Vu** l'arrêté n° 2019-520 en date du 1<sup>er</sup> avril 2019 portant nomination du Directeur délégué à la recherche et aux affaires institutionnelles de l'Université des Antilles ;

### Décide

#### Article 1

Il est mis fin aux fonctions de **Monsieur Jean-Charles DAVID**, Attaché d'Administration d'Etat, en qualité de Directeur délégué à la recherche et aux affaires institutionnelles de l'Université des Antilles.

#### Article 2

Le présent arrêté prendra effet à compter du **8 février 2021**.

#### Article 3

Le Directeur Général des Services par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pointe-à-Pitre, le 8 février 2021

Le Président de l'UA



Pr Eustase JANKY